



→ LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE / LA FUSION DES RÉGIMES AGIRC-ARRCO

Les deux grandes réformes 2019

1 jour - 420 € HT

→ OBJECTIFS

- ✓ Comprendre et maîtriser le principe du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et la fusion des régimes Agirc-Arrco.
- ✓ Anticiper la mise en oeuvre des réformes
- ✓ Identifier les répercussions en paie

→ PUBLIC & PRÉ-REQUIS

- ✓ Responsables paie, Responsables RH, Responsables administration du personnel
- ✓ Comptables, Experts-comptables
- ✓ Membres du service de la paie

Plan de formation

Effectif • 6-8 participants

→ Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

- ✓ **Définition**
 - Le fonctionnement actuel
 - L'objectif
 - Les tiers payeurs
- ✓ **Le calendrier**
 - Les étapes en 2018 (déclaration d'impôts, choix du taux par le contribuable, simulation en paie au dernier trimestre)
 - 2018, année de transition ou année blanche ? Mise en place du Crédit d'Impôt de Modernisation du Recouvrement
 - Entrée en vigueur 1^{er} janvier 2019
- ✓ **Principe**
 - Les revenus concernés
 - Les taux de prélèvement : individualisé / taux par défaut
 - Les intermittents et les contrats courts

✓ La mise en oeuvre

- Récupération des taux (PAS via la DSN ou PASRAU, changement de situation personnelle, TOPaze)
- Cas particuliers (les absences maladie, AT ou maternité et les IJSS)
- Prélèvement sur la paie (salaire net imposable, mentions obligatoires)
- Déclaration employeur et paiement

→ La Retraite complémentaire – Fusion des régimes Agirc-Arrco

- ✓ **Rappel de la situation jusqu'en 2018**
 - Deux régimes : l'Agirc et l'Arc
 - Cotisations, tranches, taux et répartitions
 - Acquisition et valeur des points Retraite
- ✓ **Réforme au 1^{er} janvier 2019**
 - Un seul régime
 - Deux tranches, deux taux
 - Conversion des points Retraite

→ Remise d'un support écrit

→ GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes.

→ PRATIQUE

Intervenants

Corinne Lebray
Cécile Bronner
Laurent Thierriat

Horaires

10h à 13h - 14h à 17h soit une durée de 6 h/jour

N° d'agrément 11753874875

→ AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous entendez tout et son contraire sur la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ?
- ✓ Vous souhaitez anticiper et comprendre les réformes pour savoir les expliquer à vos salariés ?
- ✓ Une journée pour détailler ces deux grandes réformes qui nous concernent tous et toutes.